



Le Phare © Caroline MOUREAUX

DYNAMIQUES
TERRITORIALES

Quel équipement évènementiel pour mon territoire ?





Zénith arena Métropole Rouen Normandie © S-PASS TSE

Contexte

Voilà quelques années que les territoires sont marqués par une dynamique événementielle particulièrement effervescente. Pour un observateur extérieur, le secteur du spectacle vivant semble prospérer, avec une place du live plus importante depuis la crise du disque, et des prix de billets qui augmentent d'année en année.

Le secteur sportif semble lui aussi en plein développement : bien que soumise à une grande cyclicité, l'activité a été favorable à la France sur ces dernières années.

L'accueil du Championnat du monde masculin de handball en 2017, ou encore celui du Mondial de football féminin en juin 2019, ont préparé le terrain pour les prochains grands événements internationaux à venir en France : Coupe du monde de rugby en 2023, Championnats du monde de badminton en 2025, mais surtout les Jeux Olympiques de Paris 2024 qui se profilent et pour lesquels près de 1 000 collectivités ont été labellisées « Terre de Jeux 2024 ».

Des projets de salles multifonctions émergent sur tout le territoire français : plan Arénas dans les Hauts-de-France, construction d'un équipement de type Zénith à Rennes pour 2025, projet en discussion d'une salle de 4 000 places à Quimper... Chaque territoire peut légitimement se poser la question : pourquoi pas moi ?

Un lieu événementiel est un outil de dynamisme et d'attractivité pour un territoire. Mais il nécessite un effort financier lourd, à la fois dans l'investissement initial, et dans la plupart des cas, également dans le fonctionnement. D'où **une nécessité : celle de définir un lieu événementiel en cohérence avec son projet de territoire.**

Cette fiche permet de savoir dans quel ordre penser les étapes et structurer sa réflexion pour imaginer un projet adapté à une collectivité et à ses administrés, et au réel besoin qui existe.

Étapes

La ligne directrice qui guidera la réflexion est la suivante : **le contenu événementiel déterminera le contenant.**

La première question à se poser est donc celle du contenu que le lieu événementiel aura vocation à accueillir. C'est d'abord l'étude des besoins du territoire qui amène à une première définition du contenu et donc de l'objet. Il est ensuite essentiel de consulter les prospects et futurs usagers de l'objet, pour évaluer sa pertinence, ses chances d'exister et de perdurer : clients organisateurs, professionnels de la gestion d'équipements, et administrés. Au fur et à mesure de ces étapes, les contours du futur lieu événementiel prennent forme. C'est dans un troisième temps seulement que doivent être réfléchis les moyens à mettre en œuvre pour le concrétiser.

ÉTAPE 1

Étudier les caractéristiques du territoire

Il convient tout d'abord d'étudier les paramètres suivants relatifs au territoire lui-même :

- Son bassin de population : démographie, pyramide des âges, catégories socioprofessionnelles, pouvoir d'achat, habitudes de sortie, déplacements et transports, évolutions en cours sur l'ensemble de ces indicateurs ;
- Les infrastructures événementielles qui y existent déjà, dans les différents secteurs d'activité (culture, sport, MICE¹) : leur cœur d'activité, leurs programmations, leurs capacités, leur taux de remplissage, les synergies existantes entre elles ;
- L'évolution du tissu culturel, sportif et entrepreneurial local : une troupe artistique locale en plein essor ? Un club sportif qui connaît une dynamique de progression particulière ? L'aménagement en cours d'une zone d'activité économique ?
- Les besoins du territoire : le lieu événementiel va-t-il répondre à

un besoin ponctuel lié à l'accueil d'un événement particulier ? A-t-il vocation à animer un centre-ville ou une zone spécifique ?

- Au niveau régional : quel est le maillage en équipements événementiels dans un rayon de 100 à 150 kilomètres ?

Cette étude aboutit à une première approche du besoin, et donc du type et de la taille de l'équipement à envisager.

Exemples : le territoire manque plutôt d'une salle de concerts de 500 places pour développer les musiques actuelles et du monde ; d'un centre de congrès de 1 000 places pour recevoir les événements des entreprises fraîchement installées ; ou d'une Aréna multifonction-

Cette projection permettra d'avoir une idée déjà précise du projet : la typologie d'événements, les dimensions et les capacités.

nelle de 4 000 places pour un club de handball dont les performances se confirment au plus haut niveau.

ÉTAPE 2

Se projeter sur les usages potentiels du projet à imaginer

La définition d'un projet doit nécessairement passer par la projection de ses potentiels futurs usages, et de ses prospects. Ils sont de trois types :

- **Les clients utilisateurs** qui viendront y organiser leurs événements : producteurs de spectacles, ligues et fédérations sportives, organisateurs de salons, entreprises structurantes du territoire ;
- **Les gestionnaires** d'équipements

événementiels : la gestion du futur objet peut se faire en direct par la Collectivité ou peut être déléguée à un gestionnaire privé ou semi-privé (SEM). En tout état de cause, il est utile de recueillir les retours d'expérience de gestionnaires de lieux événementiels comparables, leurs conseils et avis sur l'opportunité de la création envisagée, et d'effectuer des visites de sites ;

- Les **administrés** eux-mêmes, principales cibles du projet, d'une part pour connaître leurs attentes et adapter le projet à la marge et d'autre part pour construire le discours autour du projet et susciter l'adhésion populaire. Cela peut être réalisé au moyen d'une enquête publique.

Cette projection permettra d'avoir une idée déjà précise du projet : la typologie d'événements qui y seront accueillis, ses dimensions et capacités, les espaces annexes à prévoir (espaces de restauration, espaces VIP, salles de réunion complémentaires, locaux sportifs, associatifs, ...).

1. MICE : de l'acronyme anglais « Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions », l'activité MICE est toute celle qui est liée aux événements d'entreprises : séminaire, meeting, convention, congrès, conférence, team building.



ÉTAPE 3

Définir les moyens pour mettre le projet en œuvre

Après la définition de l'objet, vient la question des moyens à mettre en œuvre pour le concrétiser. Ils sont de plusieurs ordres :

- Budget pour la conception, la construction, puis le fonctionnement de l'équipement ;
- Gouvernance interne pour porter ce projet ;
- Compétences à mobiliser pour le suivi du projet ;
- Surfaces nécessaires et emplacement envisagé ;
- Calendrier.

Conseils

CONSEIL N°1

Procéder aux étapes dans l'ordre et ne pas négliger une évaluation précise du besoin

Contre-exemple : un équipement de type Aréna où une mauvaise définition du besoin et donc des contenus à accueillir a abouti à une construction éloignée des contenus finalement pertinents : accueil de spectacles non inclus dans le projet initial, puis très difficilement intégrable en fin de projet et de construction, donc impossible à l'exploitation.

CONSEIL N°2

Mettre en place une concertation avec les territoires voisins pour éviter une logique de concurrence et privilégier la complémentarité, qui sera toujours bénéfique pour le futur lieu événementiel

Contre-exemple : un territoire où deux équipements de grande capacité cohabitaient à 35 kilomètres de distance et trouvaient un équilibre en fonctionnant en complémentarité, l'un sur une capacité allant jusqu'à 3000 places plutôt sur une activité MICE, l'autre jusqu'à 8000 places plutôt sur une activité spectacle. L'ouverture d'une Aréna de 9000 places couplée avec un centre des congrès à moins de 50 kilomètres de ces deux équipements, dans une ville plus favorisée en termes d'accessibilité, de démographie, de dynamisme etc. va bouleverser cet équilibre et aboutir à un partage du marché et de la zone de chalandise, pénalisant pour les trois équipements, voire menaçant pour la survie des deux lieux préexistants.

CONSEIL N°3

Penser le projet dans une logique durable

Contre-exemple : Grand Dôme de Villebon-sur-Yvette (6 400 places) construit en 1994 car le département de l'Essonne était alors candidat pour accueillir les compétitions de ballon d'intérieur des deuxièmes Jeux de la Francophonie de 1994. Mais avec une jauge très élevée et une concurrence rude sur la région Ile-de-France sur ce type de capacités (Zénith de Paris, Palais des Sports devenu Dôme de Paris), la salle n'a pas trouvé sa place et est restée sous-exploitée voire inutilisée pendant plusieurs années. Une reconversion a finalement été trouvée en 2018 avec le rachat de l'équipement par la FFJDA (Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées), pour y installer un équipement sportif structurant d'ici 2021 avec plusieurs extensions.

FAQ

équipement événementiel



Si mon lieu est pensé pour être principalement à dominante sportive, pourra-t-il ponctuellement accueillir des spectacles ?

Les standards du marché du spectacle vivant, les attentes des productions en matière technique et de confort, et l'offre très importante de salles aboutira toujours à un choix des productions pour des salles dédiées au spectacle.

Les clients organisateurs ne s'adaptent plus aux équipements étant donné le choix qui se présente à eux. La possibilité d'accueillir des spectacles nécessite d'être intégrée dès la conception de l'équipement pour avoir un objet parfaitement modulable, et attractif à la fois pour les organisateurs d'événements sportifs et pour les productions de spectacles. Il est nécessaire de consulter des experts à la fois du sport et du spectacle pour penser un équipement de ce type.

Comment gérer mon équipement ?

La gestion d'un lieu événementiel peut être publique ou privée. Le choix du mode de gestion dépendra du type de lieu – taille, activité, objectifs –, des moyens et ressources – humains, financiers – de la Collectivité. Il pourra se faire notamment par une régie, un établissement public de coopération culturelle, une concession de service public.

Une fiche connexe sur les procédures juridiques pour la construction et la gestion des lieux événementiels sera prochainement à disposition.

La construction de mon équipement pourra-t-elle se financer avec les gains liés à son exploitation ?

Dépendant de son activité, de son dimensionnement, des contraintes de service public liées à son exploitation, ou encore du dynamisme de son gestionnaire, l'équilibre financier d'un lieu événementiel peut être compliqué à trouver et fragile à maintenir. Avec la multiplication de l'offre en équipements, créant un partage tant des organisateurs que des publics, cet équilibre est d'ailleurs de moins en moins évident. Dans la réussite de son équipement, la Collectivité a un rôle primordial à jouer, qui passe par une nécessaire implication financière. Cette implication, directe dans le cas d'une régie, ou indirecte via une subvention dans le cas d'une gestion déléguée, peut servir à couvrir les coûts de l'exploitation et à animer l'équipement (participation à l'achat de contenus, qu'ils soient sportifs ou de type spectacles). Dans le cas d'une gestion déléguée, l'existence de redevances, fixes et variables, et un mécanisme d'intéressement, permettent ensuite à la Collectivité de profiter des retombées de son investissement.



Zénith de Dijon © S-PASS TSE

FICHES CONNEXES

- à venir -

- Combien coûte un équipement événementiel : investissement, fonctionnement.
- Quelles procédures juridiques pour la construction et pour la gestion de mon lieu événementiel ?
- L'économie du secteur du spectacle vivant.
- L'économie du secteur du sport.
- L'économie du secteur MICE.
- Comment animer mon équipement événementiel ?



CONTACTS

ADGCF

Katia Paulin

katia.paulin@adgcf.fr

S-PASS TSE

Laurent Oneda

loneda@s-pass-tse.com

06 81 84 94 62